

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

---

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AC239

présenté par

M. Reiss, M. Cinieri, M. de Mazières, Mme Genevard, M. Gérard, Mme Grosskost, M. Hetzel,  
M. Le Fur, M. Le Mèner, M. Lett, M. Lurton, M. Alain Marleix, M. Mathis, Mme Nachury,  
Mme Rohfritsch, M. Salen, M. Solère et M. Surni

-----

### ARTICLE PREMIER

#### ANNEXE

A l'alinéa 32, supprimer le mot : « refonder ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Améliorer le climat scolaire pour une école sereine et citoyenne est depuis toujours un objectif légitime du système éducatif.